

## Bulletin d'information de la CTrip, n° 3, 24 JUIN 2008

### **Table des matières**

Le Service de presse PRD, n° 22 – 05.06.2008 .....	2
Le Service de presse PRD, n° 22 – 05.06.2008 .....	3
Un OUI clair et net à la voie bilatérale – grâce au PDC .....	4
Le parlement trompe le peuple .....	5
CH/Libre circulation des personnes : les Suisses voteront sur un paquet unique .....	6
La voie bilatérale est celle de la réussite : poursuivons-la ! - Fondation d'un Comité libéral-radical .....	7
Un Oui déterminé en faveur de la libre circulation des personnes .....	8
La campagne référendaire a déjà commencé sur un paquet unique .....	9
Charles Bélaz et l'accord sur le travail temporaire: «Historique!» .....	11
La campagne sur la libre circulation a déjà commencé .....	13
Mille entrepreneurs appelés à la rescousse .....	14
La Lega lancera le référendum, avec ou sans l'UDC .....	15
Communiqué de presse du 16 juin 2008 .....	16
Le Conseil fédéral au moins prendra-t-il le peuple au sérieux ? .....	17
Libre circulation des personnes: non au «oui mais» .....	18
La CEJ limite davantage la capacité des États membres à demander le respect du droit du travail national et des relations industrielles par les prestataires de services étrangers.....	19
Christoph Blocher fait parler de lui à Bruxelles .....	20
Comment détacher du personnel en France ou en Suisse ? Un mode d'emploi sur le Web	21

## **Le Service de presse PRD, n° 22 – 05.06.2008**

Libre circulation

Deux votes positifs pour consolider la voie bilatérale

**Après le rejet massif de l'initiative sur les naturalisations, force est de constater, une fois encore malgré quelques apparences trompeuses, la bonne disposition du peuple suisse envers les étrangers et, plus généralement, envers la communauté européenne et internationale. D'une part, l'adhésion à l'ONU a reçu l'approbation de la double majorité du peuple et des cantons, et, d'autre part, la voie bilatérale s'appuie sur une série de scrutins positifs, dont le dernier se rapportait au « Milliard pour l'Est », en novembre 2006.**

### **Par Léonard Bender, président du parti libéral-radical valaisan**

Le prochain rendez-vous concernera la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes, et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie. Malgré le lien matériel évident entre les deux objets, un vote séparé semble s'imposer. D'abord, parce que la question de la prolongation de l'accord général de libre circulation et celle de son extension à deux nouveaux pays sont deux questions différentes. D'autant que les régimes transitoires et les mesures d'accompagnement ne sont pas les mêmes s'agissant des 15, puis des 10 nouveaux Etats de l'Union européenne (UE) au 1er mai 2004, et enfin de la Roumanie et de la Bulgarie.

Ensuite, parce qu'il n'est jamais bon de manquer à la parole donnée. Dans les explications du Conseil fédéral adressées aux citoyennes et citoyens suisses lors du scrutin du 25 septembre 2005 sur l'extension aux nouveaux Etats, on pouvait lire, en page 11 : « En 2009, le Parlement décidera si l'accord de la libre circulation doit être prolongé et le peuple pourra à nouveau se prononcer, si le référendum est demandé. Toute future extension de la libre circulation à de nouveaux membres de l'UE sera elle aussi soumise à l'approbation du Parlement et au référendum facultatif. » On se saurait mieux dire, et s'engager !

Enfin, dans l'idéal, il serait même souhaitable de voter, le même jour, sur les deux objets. L'approbation de ces deux textes (l'un sur la reconduction et l'autre sur l'extension) est hautement vraisemblable tant notre pays y trouvera son intérêt. Et si, par improbable, l'extension était rejetée de justesse, dans le même temps que la reconduction était largement approuvée, il serait irréaliste de voir l'UE décréter la « clause guillotine ». Car elle comprendrait bien qu'un tel refus ne saurait être interprété comme une volonté de discrimination – inacceptable d'ailleurs – de la Roumanie et de la Bulgarie, mais bien comme une insuffisance du dispositif d'accompagnement lié à cette extension, que la Suisse et l'UE pourraient compléter rapidement.

<http://www.prd.ch/page/content/index.asp?MenuID=21340&ID=74773&ConID=74773&View=&Item=11.2.11>

## **Le Service de presse PRD, n° 22 – 05.06.2008**

OUI à la voie bilatérale  
Plutôt deux fois qu'une!

**En votant séparément sur la reconduction de la libre circulation des personnes et sur son extension aux nouveaux membres de l'UE, le Conseil national a fait preuve de respect des citoyens. Elle a aussi augmenté les chances de succès de ces deux objets en cas de référendums. La voie bilatérale est essentielle pour la Suisse et ses emplois. Les radicaux se battront pour un double OUI.**

### **Par Fulvio Pelli, Président du PRD suisse, Conseiller national (TI)**

Les Suissesses et les Suisses votent de manière raisonnable. Ils aiment qu'on leur pose clairement les questions et ne veulent pas de « paquets ». La Suisse avait souhaité pouvoir décider après 7 ans si elle entendait poursuivre sur la voie de la libre circulation ou revenir en arrière. Parallèlement, le hasard du calendrier nous demande de nous prononcer sur l'extension à la Roumanie et la Bulgarie. Bien sûr il faudra soutenir ces deux propositions : il n'y a pas de bilatéralisme à la carte, on ne peut que traiter avec l'UE entière, tout comme l'UE traite avec la Suisse entière et pas avec quelques cantons... Pourtant les deux questions sont clairement distinctes et un simple hasard de calendrier ne justifie pas leur fusion. Avec deux questions précises, le peuple pourra donner deux réponses claires.

Ceux qui ont manœuvré pour lier les deux objets présentés séparément par le Conseil fédéral, espèrent arracher un oui au peuple. Une sorte de quitte ou double. Il se trompent, il faut faire confiance aux citoyens qui ont déjà dit oui à 4 reprises à la voie bilatérale. Et qui sera convaincu de répondre « oui » à une question, simplement parce qu'elle est accolée à une autre ? Séparer c'est, au contraire, forcer chacun à prendre clairement position. On l'a vu au National, sur deux questions séparées le front UDC se lézarde. Ceux qui placent les intérêts de la Suisse, de ses habitants et de ses emplois au dessus des intérêts de leur parti soutiennent la libre circulation. Coller les questions, c'est leur offrir une occasion trop commode de s'offusquer sur la forme pour ne pas se prononcer sur le fonds.

Le Conseil national a tranché. Espérons que les Etats se rangeront à cet avis, qui est aussi celui du Conseil fédéral. On pourra ainsi dépasser le débat tactique et aborder les questions de fonds :

- Notre pays gagne un franc sur trois dans son commerce avec l'UE. Renoncer à la voie bilatérale, c'est dire adieu à la croissance.
- Des dizaines de milliers d'emplois de qualité ont été créés dans notre pays grâce à eux.
- Les craintes d'immigration massive, de concurrence forcée et d'abus de nos assurances sociales sont restées sans fondement.
- La Suisse a négocié des délais transitoires jusqu'en 2019 (!), des contingents de travailleurs très limités et des clauses de sauvegarde efficaces.
- Nous avons signé avec les Bulgares et les Roumains des accords de réadmission permettant un renvoi des personnes n'ayant pas les moyens de vivre en Suisse : la libre circulation ne s'applique qu'aux travailleurs.

La voie bilatérale est une success story. Nous devons la poursuivre dans l'intérêt du pays. Les Radicaux s'engageront avec force en faveur du OUI, plutôt deux fois qu'une !

## **Un OUI clair et net à la voie bilatérale – grâce au PDC**

### **Le PDC suisse à propos de la reconduction et l'élargissement de l'accord sur la libre circulation**

Publié le 12.06.2008

L'engagement du PDC a porté ses fruits. Aujourd'hui, le Parlement a clairement soutenu la voie bilatérale et il a approuvé la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE ainsi que son élargissement aux nouveaux pays membres de l'UE que sont la Roumanie et la Bulgarie.

Les citoyennes et citoyens suisses ont eux aussi exprimé leur soutien à la voie bilatérale lors de diverses votations. C'est une victoire pour notre pays et nous voulons la poursuivre avec conviction.

L'Europe est notre principal partenaire commercial. Les accords bilatéraux nous donnent accès au marché intérieur européen qui compte quelque 490 millions de consommateurs. Le PDC s'engage avec détermination pour que la place économique suisse demeure prospère.

Le parti soutient la voie bilatérale et par conséquent la libre circulation des personnes. « En cas de votation, nous nous engagerons de toutes nos forces pour conserver et créer des emplois en Suisse et pour notre place économique ; nous sommes prêts à affronter toutes les forces de ce pays qui sont tournées vers le passé et défavorables à l'économie » relève le Président du PDC suisse, Christophe Darbellay.

## **Le parlement trompe le peuple**

**L'UDC condamne sévèrement la fusion des deux projets de libre circulation des personnes. Par ce procédé antidémocratique le Parlement tente de placer le peuple sous tutelle.**

La poursuite de la libre circulation des personnes avec les anciens Etats membres de l'UE et l'extension de l'accord correspondant à la Roumanie et à la Bulgarie ont été fusionnées et adoptées sous la forme d'un seul projet. Ce procédé, que le Parlement a choisi sous l'impulsion de la gauche avec l'aide du PDC, est éminemment antidémocratique.

La réunion de ces deux projets en un seul est en réalité une manière de placer le peuple sous tutelle. Le souverain ne peut en effet répondre qu'une seule fois à deux questions distinctes. Ce procédé n'est pas conforme aux règles qui avaient été initialement admises.

Les partisans de la libre circulation des personnes ont jusqu'ici toujours affirmé qu'il serait possible de voter séparément sur toutes les extensions de l'accord de libre circulation à de nouveaux Etats:

**„Il n'existe pas d'automatismes dans la libre circulation des personnes.“** Joseph Deiss, ancien conseiller fédéral, 20.08.2005

**„Au cas où l'UE accueille d'autres pays (...) il sera toujours possible de voter en Suisse sur l'extension de cet accord à ces pays.“** Micheline Calmy-Rey, conseillère fédérale, 08.09.2005

Le fait qu'une telle extension soit à l'ordre du jour en même temps que la poursuite de la libre circulation des personnes en général ne change rien à la situation initiale. La fusion des deux projets est une manière d'éviter la démocratie directe. Une fois de plus, la Suisse s'apprête à accepter tacitement les exigences de l'UE sans demander l'aval du peuple.

L'UDC combat l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie, car ce projet sert avant tout les intérêts de l'UE alors que la Suisse n'en tire quasiment aucun avantage direct. La lamentable manipulation du PDC et des partis de gauche contraint désormais l'UDC de lancer le référendum contre le paquet global.

Le peuple doit pouvoir se prononcer sur cet important objet. Il est injustifiable de ne lui permettre qu'une seule réponse à deux questions distinctes. Ce procédé trahit surtout la peur que les partisans de ce projet ont du peuple. Voilà l'unique raison expliquant cette tentative de tromper les citoyens par un procédé antidémocratique.

Berne, 12 juin 2008

## **CH/Libre circulation des personnes : les Suisses voteront sur un paquet unique**

**Berne (AWP/ats) - Les Suisses se prononceront à la fois sur la reconduction de la libre circulation des personnes avec l'UE et son extension à la Bulgarie et la Roumanie. Après avoir eu gain de cause trois fois au National, l'UDC et le PRD n'ont pas réussi jeudi à imposer un vote séparé.**

Les deux Chambres fédérales se sont ralliées jeudi à la proposition de paquet unique, présentée par la conférence de conciliation. Sans surprise, le Conseil des Etats, qui a toujours soutenu cette option, a dit oui par 32 voix contre 6.

Au National, seuls l'UDC (à l'exception des deux Grisons, de trois Bernois et du Vaudois Pierre-François Veillon), Josef Zisyadis (POP/VD), Georges Theiler (PRD/LU) et Gerhard Pfister (PDC/ZG) ont encore défendu l'option d'une séparation des deux objets, initialement proposée par le Conseil fédéral. Le paquet unique l'a emporté par 119 voix contre 58 et 12 abstentions.

Le principe de la reconduction de l'accord de libre circulation était acquis. Son extension n'était combattue que par l'UDC. Mais le débat au Parlement s'est cristallisé sur la question de lier les deux arrêtés ou non.

Pour des raisons tactiques, l'UDC, qui a confirmé jeudi sa volonté de lancer un référendum contre l'ensemble du paquet, a clairement défendu la séparation. Durant les débats, elle a multiplié les manœuvres d'obstruction, exigeant entre autres que "l'UE fasse une déclaration écrite, irrévocable et contraignante dans laquelle elle reconnaît la souveraineté fiscale de la Suisse".

Le groupe radical a lui aussi soutenu l'option d'un vote séparé, en rappelant la promesse faite en 2000 par le Conseil fédéral et en affirmant que les Suisses n'aiment pas voter sur des paquets déjà ficelés.

De leur côté, la gauche et le PDC ont jugé que séparer les deux objets est illusoire. Cela suggère la possibilité d'un choix entre une libre circulation des personnes avec l'Union européenne (UE) des 25 et une avec celle des 27 comprenant la Roumanie et la Bulgarie. Or l'UE est une et indivisible, selon eux.

Le Parlement a été pris en tenaille entre les pressions de Bruxelles et les craintes attisées par la droite nationaliste. Il n'y aura pas de reconduction de l'accord sur la libre circulation sans extension, avait averti la présidence slovène de l'Union.

La votation devrait se dérouler fin mai 2009. Si le "oui" l'emporte, la voie bilatérale trouvera sa légitimité renforcée. Si le "non" en revanche gagne, tout volera en éclats, y compris le premier paquet d'accords bilatéraux avec l'UE. Celui-ci est lié par la clause dite "guillotine" à la poursuite de la libre circulation après mai 2009.

Au final, les Chambres fédérales ont pris le pari du "risque politique". Le conseiller aux Etats Dick Marty (PRD/TI) s'est voulu rassurant face aux sceptiques. Le peuple pourra à nouveau se prononcer grâce au référendum facultatif à chaque fois que l'Union européenne accueille un nouveau membre, a-t-il rappelé. Le prochain rendez-vous est agendé en 2010 avec l'entrée prévue pour la Croatie, plus tard pour la Serbie.

Le National, désireux d'un nouveau vote sur la libre circulation dans sept ans, a dû céder sur ce point. Mais il a tout de même obtenu que le Conseil fédéral produise un rapport sur les conséquences de la libre circulation au plus tard avant le prochain élargissement de l'UE. Et qu'il propose le cas échéant des améliorations.

12 juin 2008

## **La voie bilatérale est celle de la réussite : poursuivons-la ! - Fondation d'un Comité libéral-radical**

**Il faut poursuivre la voie bilatérale dans nos relations avec l'Union européenne, car elle apporte de nombreux avantages à notre pays. Devant la menace de référendum contre les accords bilatéraux, Radicaux et Libéraux ont décidé d'entrer immédiatement en campagne. Ils unissent leurs efforts au sein d'un comité libéral-radical et s'engagent pour la poursuite de cette success story helvétique.**

### **Communiqué de presse**

La situation est très claire: la voie bilatérale procure à la Suisse des emplois de haute qualité et améliore notre bien-être. Grâce à la libre circulation des personnes, la croissance économique, qui stagnait depuis longtemps, est redevenue une réalité dans notre pays. Devant ce succès il est tout simplement inconcevable qu'on puisse lancer un référendum contre les Accords bilatéraux. Renoncer à de tels avantages, c'est tirer un autogoal !

Le PRD Suisse et le Parti libéral suisse s'engagent avec détermination en faveur de la voie bilatérale. C'est pourquoi ils ont fondé aujourd'hui, quelques heures après le vote du Parlement, un comité libéral-radical qui mènera une campagne active pour informer les citoyennes et les citoyens sur les succès de la voie bilatérale.

La coprésidence de ce Comité libéral-radical en faveur des bilatérales sera composée de:

- Fulvio Pelli, conseiller national, président du PRD Suisse
- Pierre Weiss, député (GE), président du PLS
- Gabi Huber, conseillère nationale, présidente du groupe radical-libéral des Chambres
- Martine Brunschwig Graf, conseillère nationale, vice-présidente du groupe radical-libéral
- Isabelle Moret, conseillère nationale, vice-présidente du PRD Suisse
- Ruedi Noser, conseiller national, vice-président du PRD Suisse
- Johann Schneider-Ammann, conseiller national

Ce comité est ouvert à toutes les personnes de sensibilité libérale qui sont prêtes à défendre la voie bilatérale aux côtés de la seule force politique gouvernementale et réformatrice de centre-droite. Il est vital de rassembler les forces libérales pour gagner cette votation de la plus haute importance pour notre pays.

Berne, le 13 Juin 2008

## **Un Oui déterminé en faveur de la libre circulation des personnes**

Communiqué du Groupe PDC-PEV-PVL suite au vote final de la session d'été

Groupe PDC-PEV-PVL, 13 juin 2008

**Le dernier jour de la session d'été, les Chambres fédérales ont confirmé la voie bilatérale entre la Suisse et l'UE. L'objet sur la reconduite de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE et son extension aux deux nouveaux membres de l'UE, la Roumanie et la Bulgarie, a été approuvé. Le Groupe PDC-PEV-PVL est très satisfait de cette décision qui revêt une très grande importance pour l'économie de notre pays.**

Le Groupe PDC-PEV-PVL s'est engagé en faveur de la libre circulation des personnes. L'accord sur la libre circulation des personnes est un élément central de nos accords bilatéraux avec l'UE dont dépendent tous les autres contrats. « La libre circulation de la main-d'œuvre avec les pays de l'UE est essentielle pour notre économie. Pour que la place économique suisse reste attrayante, nous avons besoin de spécialistes, de têtes bien pleines et d'une main-d'œuvre en adéquation avec la demande de nos entreprises » relève le Conseiller aux Etats Urs Schwaller, Président du Groupe.

Le Groupe a tracé la voie pour que la reconduction de la libre circulation des personnes et l'extension de la libre circulation des personnes aux deux nouveaux pays membres de l'UE soient réunies en un seul objet. « La question à laquelle nous devons répondre est la suivante : voulons-nous oui ou non poursuivre la voie bilatérale ? En cas de référendum, le peuple doit décider s'il veut la libre circulation des personnes avec l'Union européenne. Il n'y a qu'une libre circulation avec tous les pays de l'UE. Nous ne sommes pas membres de l'UE. Il ne nous appartient donc pas de décider quels pays forment l'UE » résume le président du Groupe Urs Schwaller.



## La campagne référendaire a déjà commencé sur un paquet unique

**LIBRE CIRCULATION. Les deux Chambres ont campé jusqu'au bout sur leurs positions, mais le Conseil des Etats a fini par l'emporter. Reconduction et extension à la Bulgarie et à la Roumanie ont été réunies, à la grande fureur de l'UDC.**

D.S. Miéville  
Vendredi 13 juin 2008

Conformément au scénario qui se dessinait depuis le début de la semaine, le parlement a décidé de réunir en un seul objet la reconduction de la libre circulation des personnes et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie.

La Chambre des cantons, qui soutenait cette solution depuis le début, l'a donc emporté devant la conférence de conciliation, chargée de résoudre les divergences entre les deux Chambres dans les cas où elles subsistent après trois allers et retours entre le Conseil des Etats et le Conseil national. La Chambre du peuple a suivi et a également dû abandonner une disposition qu'elle avait nouvellement introduite, sur une proposition socialiste, prévoyant une nouvelle possibilité de référendum facultatif dans sept ans.

Cette décision est clairement une défaite pour l'UDC. Elle espérait séparer reconduction et extension afin de pouvoir faire campagne uniquement contre la seconde, en agitant le danger d'un afflux incontrôlé de Roms et en assurant ne pas mettre en danger la voie bilatérale.

Elle représente également un revers pour les radicaux qui souhaitaient, suivant en cela le Conseil fédéral, deux arrêtés distincts afin d'assurer au moins la reconduction de la libre circulation et la pérennité des accords bilatéraux, quitte à devoir organiser un deuxième vote si l'extension à la Bulgarie et à la Roumanie devait succomber à un référendum.

C'est par contre un succès relatif pour les socialistes, les Verts et le PDC, ainsi que, à titre individuel, pour le radical tessinois Dick Marty. Tous insistent sur le fait que, l'UE ne pouvant accepter un traitement discriminatoire pour un ou plusieurs de ses membres, un affront fait aux Bulgares et aux Roumains remettait également en question la voie bilatérale et que ce serait tromper le peuple que de lui laisser croire le contraire.

D'intenses discussions avaient encore eu lieu jeudi en coulisses autour de la disposition proposée avec succès au National par le socialiste Paul Rechsteiner (SG), afin de faciliter l'acceptation populaire et sans doute de se ménager si besoin était un nouveau moyen de pression en faveur de mesures d'accompagnement.

Cette proposition a rencontré une solide opposition au Conseil des Etats, orchestrée par l'écologiste vaudois Luc Recordon. Voyant poindre la défaite devant la Commission de conciliation, les socialistes se sont repliés sur une solution de compromis par la Bernoise Simonetta Sommaruga. Ils se contenteront d'un rapport du Conseil fédéral sur les retombées de la libre circulation et des mesures d'accompagnement, au plus tard avant le prochain élargissement de l'UE.

Si les radicaux se sont facilement résignés, les représentants de l'UDC n'ont pas eu de mots assez durs, jeudi au Conseil national, pour stigmatiser la réunion de la reconduction et de l'extension en un seul paquet. Pour le Zurichois Christoph Mörgele, le parlement a enterré une partie de la démocratie directe, en usant d'un subterfuge et en faisant preuve d'hypocrisie. «Nous rappellerons sans merci, menace-t-il, les promesses faites au peuple qu'il pourrait se prononcer.»

Eveline Widmer-Schlumpf s'est pour sa part contentée de rappeler que le Conseil fédéral avait choisi de présenter séparément deux projets étroitement apparentés mais que,

juridiquement, rien ne s'opposait à ce qu'on les rassemble en un seul. S'agissant des promesses faites au peuple, le message du Conseil fédéral consacré à l'accord sur la libre circulation ne disait rien d'autre, a-t-elle encore précisé, que l'Assemblée fédérale pourrait décider, au bout de sept ans, si l'accord devait être reconduit, décision soumise au référendum facultatif.

Au vote, le Conseil national s'est rallié au paquet unique par 119 voix contre 58 et 12 abstentions. Dans le groupe UDC, deux Grisons, trois Bernois et le Vaudois Pierre-François Veillon, se sont désolidarisés de la majorité. Dans l'autre camp, le popiste vaudois Joseph Zisyadis, le radical lucernois Georges Theiler et le démocrate-chrétien zougais Gerhard Pfister ont maintenu leur soutien à deux projets distincts.

Quelle qu'ait été la décision des Chambres, la suite était programmée dans l'un et l'autre camp. Les Démocrates suisses et l'UDC ont annoncé jeudi dans l'après-midi le lancement d'un référendum et la campagne devrait commencer sur les chapeaux de roue. Economiesuisse la lancera dès lundi et l'assemblée des délégués de l'Union syndicale suisse (USS) en débattrà le même jour.

## **Charles Bélaz et l'accord sur le travail temporaire: «Historique!»**

### **PLACEMENT. Le directeur de Manpower Suisse dévoile les contours de la future convention collective.**

Catherine Dubouloz  
Vendredi 13 juin 2008

C'est le point d'orgue d'une carrière de dix ans passé dans la branche du travail temporaire. Le 30 mai dernier, Charles Bélaz, directeur général de Manpower Suisse et président de Swisstaffing, la fédération suisse des entreprises de personnel temporaire, a conclu un accord sur les éléments clés d'une convention collective de travail (CCT) pour les travailleurs temporaires avec le syndicat Unia. L'organisation faïtière de la branche et le syndicat ont négocié de manière serrée durant une année avant d'arriver à cet accord.

S'il est entériné lors d'une assemblée générale extraordinaire de Swisstaffing et d'un comité central d'Unia, le 24 juin prochain, quelques 180 000 travailleurs temporaires dans plus de cent professions seront couverts par la nouvelle CCT, qualifiée de «bouclier contre le dumping salarial» par Unia. Secteurs les plus concernés: l'industrie, alimentaire ou des machines, la pharma ou la chimie.

A 55 ans, Charles Bélaz souhaite maintenant se lancer de nouveaux défis. Après dix ans passé à la tête de Manpower Suisse, il passera le témoin, le 1er juillet, à Claude Mumenthaler, le fils de la fondatrice de la société (lire LT du 23 mai 2008). Mais il ne quittera pas le secteur du placement pour autant, puisqu'il se lancera dans le recrutement et le coaching de cadres dirigeants. Il conservera aussi la présidence de Swisstaffing.

#### **Le Temps: Que représente pour vous l'accord sur la CCT?**

Charles Bélaz: C'est réellement historique pour notre branche. Cela montre que les syndicats nous considèrent désormais comme un partenaire social et qu'ils acceptent le travail temporaire. C'était loin d'être le cas il y a dix ans, où l'intérim était considéré comme une forme de travail précaire qu'il fallait combattre. Accepter l'idée d'une convention collective n'était pas évident non plus pour notre branche: cela fait une année que j'informe nos membres et cherche à les convaincre. Entre les deux camps, la guerre durait depuis longtemps.

#### **Il faut dire que le travail temporaire n'a pas toujours une bonne image. La branche est souvent accusée de dumping salarial, par exemple.**

Oui, notre branche est encore parfois mal vue. C'est notamment pour cela que je suis persuadé que nous devons faire un effort pour offrir davantage de sécurité aux travailleurs temporaires. Ces dix dernières années, notre branche s'est développée en volume - elle génère 4,5 milliards de chiffre d'affaires - et en professionnalisme. Pour de nombreuses entreprises qui ont besoin de flexibilité, faire appel à du personnel temporaire va bien au-delà d'assurer les périodes de pointe et de couvrir les vacances. C'est devenu un élément stratégique, car les besoins en compétences varient davantage. A mon sens, si nous voulons continuer à nous développer, nous devons faire un pas en direction de la «flexicurité».

#### **Qu'entendez-vous par là?**

Il s'agit de préserver la flexibilité pour les gens qui utilisent le travail temporaire pour de courtes missions. Mais aussi de faire un effort pour les collaborateurs qui travaillent des années avec un statut de temporaire. Nous devons leur offrir plus de sécurité, notamment en ce qui concerne les assurances sociales. Je pense aussi aux travailleurs temporaires qualifiés, dont les entreprises ont besoin. Il est très important, pour les attirer, de leur offrir de bonnes conditions.

### **Et le dumping salarial...**

La CCT contribuera à apaiser les craintes liées au dumping salarial et au travail précaire, des craintes qui vont se réveiller avec la votation agendée l'an prochain sur la libre circulation des personnes. Mais pour moi, le vrai enjeu pour la Suisse, ce n'est pas le dumping, c'est la pénurie de personnel qualifié dans les métiers de base, les mécaniciens, les polymécaniciens, les électriciens, les maçons. On n'a pas trop d'étrangers en Suisse, on n'en a pas assez! Car dans les pays où nous recrutons, l'Allemagne ou la France, par exemple, les entreprises rencontrent les mêmes problèmes.

### **Vous ressentez déjà les effets de la pénurie?**

Oui. Dans les métiers techniques, dans la construction, lorsque nous cherchons des grutiers ou des chefs de chantier, par exemple. Pour les ingénieurs aussi, la Suisse n'est plus le seul pays à être attractif, nous avons de la concurrence en Europe.

### **Que prévoit la CCT en termes salariaux?**

Différents salaires minimaux ont été définis. Ils s'appliqueront au niveau régional et varient pour le personnel non qualifié ou les collaborateurs qualifiés. Par exemple, le salaire le plus bas pour les non qualifiés dans les régions périphériques est de 3000 francs par mois. Le salaire minimum est de 4300 francs pour les personnes titulaires d'un CFC dans les zones urbaines comme Genève ou Zurich. Des dérogations sont possibles pendant deux ans dans les zones frontalières, comme le Jura ou le Tessin, pour permettre aux entreprises d'absorber le choc.

### **Et les travailleurs temporaires actifs dans un secteur déjà conventionné comme la construction?**

Pour les travailleurs qui sont soumis à une CCT de branche ou d'entreprise (ndlr: soit environ 70 000 personnes), celle-ci primera si elle est plus favorable en terme de salaire, de vacances ou d'heures de travail. Seules les dispositions sur la formation, la perte de gain ou le 2e pilier s'appliqueront à tous.

### **Pouvez-vous préciser?**

Un fonds de formation est créé. Le personnel temporaire pourra ainsi se former de manière ciblée, et les coûts seront pris en charge. Il s'agit en général de spécialisations de deux jours à une semaine ou un mois, qui permettent par exemple d'entrer dans un secteur, comme l'horlogerie. Notre branche a besoin de qualifier un certain nombre de personnes pour leur permettre d'entrer dans certains secteurs et de s'y développer. La CCT prévoit aussi une assurance perte de gain en cas de maladie équivalente à celle d'un travailleur sous contrat (720 jours) dès le 4e mois de travail temporaire. Le 2e pilier a aussi été amélioré.

### **Pensez-vous que l'intérim va continuer à croître?**

Oui, je pense qu'il y a encore une marge de croissance car le travail temporaire représente 2% des heures de travail en Suisse contre 3% ou 4% dans les pays où il est très développé.

### **Est-ce que le placement temporaire est encore une porte d'entrée vers un poste fixe?**

Oui. Cela peut encore être le cas. La plupart des gens, après deux, trois ou quatre ans en temporaire, ont envie d'être engagés de manière fixe. Le travail temporaire est surtout un tremplin pour les jeunes et les seniors qui ont plus de peine à être engagés. Cela permet de convaincre l'employeur de la valeur de la personne. D'ailleurs, depuis un an environ, nous plaçons plus facilement les seniors. En raison de la pénurie de main-d'œuvre, la balance penche à nouveau dans le camp des employés.

## La campagne sur la libre circulation a déjà commencé

### **ACCORDS BILATERAUX. Plusieurs comités distincts soutiendront le projet, auquel l'UDC et la droite nationaliste s'opposeront.**

Bernard Wuthrich, Berne  
Samedi 14 juin 2008

La date de la votation n'est pas encore connue - ce sera le 8 février ou le 17 mai 2009, pour autant que le référendum annoncé aboutisse, ce qui paraît probable. Mais la campagne a déjà démarré vendredi, à peine le projet mis sous toit par le parlement. Celui-ci a définitivement approuvé vendredi l'arrêté unique sur la reconduction de la libre circulation des personnes avec les Etats membres de l'UE et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie. En votation finale, le projet a été soutenu par 143 voix contre 40 et 6 abstentions au Conseil national et 35 voix contre 2 et 4 abstentions au Conseil des Etats.

### **Onze dissidents UDC**

La décision de réunir les deux volets en un seul arrêté a été qualifiée d'«antidémocratique» par le chef du groupe UDC, Caspar Baader. Et le président du PRD, Fulvio Pelli, a rappelé que son parti aurait préféré deux votes séparés. Tout comme le Vert Geri Müller. Pour eux, toutefois, le moment est venu de s'engager pour défendre ce projet, qui sera attaqué par l'UDC.

La droite libérale-radical a immédiatement fondé un comité qui s'apprête à engager 500000 francs pour défendre la libre circulation, a annoncé vendredi après-midi le secrétaire général du PRD, Stefan Brupbacher. «La libre circulation est un succès et contribue à la croissance du pays. Les présages de ceux qui peignaient le diable sur la muraille en 2005 ne se sont pas confirmés. Les craintes d'un afflux de Polonais ne sont pas vérifiées et, aujourd'hui, la Roumanie et la Bulgarie ont besoin de forces de travail chez elles», déclare Fulvio Pelli. La Suisse a d'ailleurs signé vendredi un nouvel accord de réadmission avec la Roumanie.

La vice-présidente du groupe parlementaire radical-libéral, Martine Brunschwig Graf, rappelle de son côté que le vote de l'an prochain mettra tous les accords bilatéraux en jeu par l'entremise de la clause guillotine.

Le comité acceptera dans ses rangs les UDC libéraux favorables à la libre circulation. Vendredi, ils ont été 15 conseillers nationaux à se distancier de leur groupe. Parmi eux, les habitués dissidents bernois et grisons, mais aussi les Vaudois, le Neuchevillois Jean-Pierre Graber, l'entrepreneur Peter Spuhler et quelques agriculteurs.

Pas question cependant de concentrer tous les esprits favorables à la libre circulation en un seul comité. Martine Brunschwig Graf juge préférable que les démocrates-chrétiens et la gauche s'engagent chacun de leur côté afin de cibler leur message sur ceux qui partagent leur sensibilité.

Un comité réunissant mille entrepreneurs sera également créé. L'économie va en effet s'engager massivement dans la campagne. Economiesuisse, l'Union patronale et l'Union suisse des arts et métiers (USAM) lanceront leur propre campagne lundi à Zurich. Dans cette perspective, l'abstention, vendredi au National, du directeur de l'USAM, Pierre Triponez, ne manque pas de surprendre...

<http://www.letemps.ch/template/suisse.asp?page=5&article=234094>

## **Mille entrepreneurs appelés à la rescousse**

14 juin 2008

**LIBRE CIRCULATION : La votation aura lieu en 2009. Le comité libéral radical, soutenu par l'économie, est le premier à voir le jour. Il accueillerait volontiers l'aile libérale de l'UDC.**

A peine les Chambres fédérales ont-elles mis sous toit l'arrêté sur la reconduction et l'extension de la libre circulation des personnes que la campagne de votation a démarré. Le comité libéral radical est le premier à se lancer dans la bataille. L'importance des enjeux économiques et la volonté de se positionner comme le principal acteur de la campagne expliquent cette rapidité. «Nous allons investir plus d'un demi-million de francs», indique le secrétaire général du Parti radical Stefan Brupbacher. «Nous serons appuyés par un comité d'au moins mille entrepreneurs, actuellement en cours de constitution.»

L'objectif est ambitieux mais il est atteignable. Un comité d'entrepreneurs d'une envergure similaire avait été créé pour la votation sur l'imposition des entreprises. Economiesuisse, l'Union patronale et l'USAM expliqueront les raisons de cette mobilisation lundi, lors d'une conférence de presse conjointe à Zurich.

### **Radicaux et libéraux en solo**

Les démocrates-chrétiens et la gauche lanceront prochainement leurs propres comités car il n'est pas question de créer un vaste comité unitaire pour contrer le référendum qui va être lancé par l'UDC, les Démocrates suisses et/ou l'Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN). La bonne expérience faite avec la campagne contre l'initiative sur les naturalisations a convaincu les libéraux et les radicaux d'agir en solo. «Chacun a besoin d'entendre le discours qui correspond à sa propre sensibilité politique», note la libérale genevoise Martine Brunschwig-Graf. «C'est plus clair et plus convaincant.»

Le nouveau comité est néanmoins prêt à réserver un bon accueil à l'aile libérale de l'UDC, si celle-ci souhaite s'engager dans la campagne à ses côtés.

Une telle collaboration n'est pas impossible au vu du résultat des votations finales qui ont eu lieu hier au Parlement.

### **Quinze UDC contre leur parti**

L'arrêté sur la libre circulation a été approuvé par 35 voix contre 2 et 4 abstentions au Conseil des Etats, par 143 voix contre 40 et 6 abstentions au Conseil national.

L'opposition vient presque exclusivement de l'UDC mais on constate que 15 conseillers nationaux UDC ont voté contre leur parti et que 5 se sont abstenus.

Fidèle reflet des tensions internes qui agitent actuellement le parti de Christoph Blocher, cette dissidence est essentiellement bernoise, grisonne, vaudoise et thurgovienne. Elle correspond à près d'un tiers du groupe UDC qui compte 63 membres au Conseil national et 7 au Conseil des Etats.

### **Fulvio Pelli confiant**

Le président du Parti radical Fulvio Pelli est confiant. Il estime que les bilatérales ont joué un rôle essentiel dans l'essor économique de ces dernières années et qu'il n'y a pas lieu de craindre un afflux de Roumains et de Bulgares. «Le taux de croissance de ces deux pays est supérieure à 6%. Ils ont besoin de forces vives.» Il constate que l'intégration de la Pologne avait suscité les mêmes inquiétudes. «Elles se sont révélées infondées.»

Le scrutin aura lieu en février ou en mai 2009. Il appartient au Conseil fédéral de fixer définitivement la date de la votation populaire mais il attend généralement que le référendum ait abouti. L'UDC devrait confirmer son lancement le 5 juillet, à l'occasion de l'assemblée des délégués qui se tiendra à Brigue.

CHRISTIANE IMSAND

[http://www.lenouvelliste.ch/fr/news/suisse/mille-entrepreneurs-appelles-a-la-rescousse\\_10-85851](http://www.lenouvelliste.ch/fr/news/suisse/mille-entrepreneurs-appelles-a-la-rescousse_10-85851)

## **La Lega lancera le référendum, avec ou sans l'UDC**

15.06.2008 - 11:39

**La Lega tessinoise lancera à coup sûr le référendum contre les accords bilatéraux et leur extension à la Roumanie et la Bulgarie. Ceci quelle que soit la décision de l'UDC, a annoncé le président de la Lega Giuliano Bignasca.**

Au cas où l'UDC Suisse jetterait l'éponge, son parti récoltera seul les 50'000 signatures nécessaires, précise-t-il. Au besoin, la Lega ira même à Berne et Zurich pour collecter des paraphes. M. Bignasca s'attend pour le moins au soutien de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) ainsi que des Démocrates suisses.

Par un "non" dans les urnes, le président de la Lega espère une annulation générale des accords bilatéraux. Car, à ses yeux, ils ont eu des conséquences très néfastes pour le Tessin avant tout.

L'invasion de frontaliers a conduit à un appauvrissement au Tessin, selon lui. De plus, l'insécurité règne en raison des personnes criminelles venues d'Europe de l'Est. Enfin, la pollution a augmenté fortement à cause du trafic de transit "parasitaire" des 40 tonnes de l'Union européenne.

[http://www.edicom.ch/fr/news/suisse/la-lega-lancera-le-referendum-avec-ou-sans-l-udc\\_1189-5467026](http://www.edicom.ch/fr/news/suisse/la-lega-lancera-le-referendum-avec-ou-sans-l-udc_1189-5467026)

## Communiqué de presse du 16 juin 2008

### Confirmer les accords bilatéraux

#### **Zürich (ots) - Les organisations faïtières de l'économie donnent le coup d'envoi de la campagne en faveur de la reconduction et de l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes**

La libre circulation des personnes est la clef de voûte des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'UE. Elle est essentielle pour notre économie. L'expérience démontre que la libre circulation des personnes et les six accords bilatéraux I qui lui sont rattachés ont dynamisé la croissance, l'emploi et la prospérité dans notre pays. Les organisations économiques s'engagent donc avec force pour les accords bilatéraux. En démarrant la campagne dès aujourd'hui, elles soulignent l'importance, pour notre pays, de la reconduction de la libre circulation des personnes et de son extension aux nouveaux Etats membres de l'UE que sont la Roumanie et la Bulgarie.

La Suisse gagne un franc sur trois grâce aux échanges avec l'UE. Partant, un emploi sur trois dépend directement ou indirectement des relations de la Suisse avec l'UE. Des conditions-cadre favorables et stables sont donc essentielles pour l'économie. D'après Gerold Bühner, président d'economiesuisse, la situation est claire: «Les effets positifs d'un marché du travail élargi et d'un accès largement non discriminatoire au marché communautaire, et à ses 490 millions de consommateurs, ont contribué de manière substantielle à la création de 190'000 emplois ces trois dernières années». Il précise encore que la sécurité est garantie grâce au renforcement des accords de réadmission: «L'économie est naturellement aussi favorable à une lutte anticriminalité rigoureuse et au renvoi des délinquants».

Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse, rappelle que la Suisse a besoin des travailleurs qualifiés de l'UE. C'est grâce à l'ouverture du marché du travail vis-à-vis de l'Europe que nos entreprises ont pu autant saisir les opportunités de croissance inhérentes à la bonne conjoncture mondiale. Les craintes des opposants étaient infondées: «L'immigration est contrôlée; elle est régulée en fonction des besoins de l'économie. On ne constate aucun effet d'éviction.» M. Stämpfli réfute énergiquement l'idée selon laquelle la libre circulation engendre du 'tourisme social': «Au contraire, nos assurances sociales - l'AVS principalement - bénéficient des cotisations versées par les immigrants».

L'USAM considère l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) comme un élément clé de la voie bilatérale empruntée par la Suisse et l'UE. Edi Engelberger, président de l'Union suisse des arts et métiers, évoque plus particulièrement la clause guillotine: un refus de la libre circulation mettrait en péril les six autres accords bilatéraux I. Il souligne en outre que «l'éventualité d'une dénonciation de l'ALCP représente un scénario catastrophe pour les PME. L'Union suisse des arts et métiers soutient donc l'extension de l'ALCP à la Roumanie et à la Bulgarie.»

Bernard Rüeger, président de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie et entrepreneur, met en avant le fait que la Suisse romande bénéficie pleinement des accords bilatéraux: tous les cantons romands ont connu une décrue du chômage. Les accords bilatéraux y ont sensiblement contribué. De plus, il souligne que les nouveaux Etats membres de l'UE sont en plein essor, avec des taux de croissance de 5-6 pour cent, et qu'ils renferment donc un potentiel particulièrement prometteur, également pour les entreprises romandes. Considérant que «la voie bilatérale est une réussite sur toute la ligne», il souhaite continuer de récolter les fruits des accords bilatéraux.



## **Le Conseil fédéral au moins prendra-t-il le peuple au sérieux ?**

**L'UDC invite le Conseil fédéral à avancer la votation sur la libre circulation des personnes et à la fixer au 30 novembre 2008 déjà. En cas de rejet de tout le paquet, il resterait ainsi assez de temps pour permettre au peuple de se prononcer séparément sur la poursuite de la libre circulation avant que n'échoit le délai convenu avec l'UE.**

En fusionnant les deux projets sur la poursuite de la libre circulation des personnes et son extension aux nouveaux Etats membres de l'UE, la Roumanie et la Bulgarie, la majorité du Parlement a mis le peuple sous tutelle. Elle a ainsi empêché les citoyens de se prononcer de manière différenciée sur deux questions distinctes alors que cela leur a toujours été promis. Ce procédé imposé au Parlement par la gauche et le PDC est antidémocratique et injustifiable. Il équivaut à prendre des décisions derrière le dos des citoyens et à priver le peuple de ses droits démocratiques. Cette manière de faire est cependant tout à fait conforme aux pratiques de l'UE dont les lourds déficits démocratiques sont suffisamment connus.

L'UDC soutient la poursuite de la libre circulation des personnes avec les anciens membres de l'UE, mais elle combat son extension à la Roumanie et à la Bulgarie. Le Comité central de l'UDC Suisse a donc décidé en mai dernier déjà de lancer un référendum contre le paquet global si le Parlement lie les deux objets, procédé antidémocratique qui empêche une expression sûre et fidèle de la volonté populaire.

Il existe cependant encore une possibilité de soumettre au peuple l'accord de libre circulation des personnes de manière à lui permettre de donner une réponse différenciée aux deux questions. Pour cela, le Conseil fédéral doit fixer la votation sur le projet actuel le 30 novembre 2008. En cas de refus de tout le paquet, il reste assez de temps pour préparer un nouveau projet contenant uniquement la poursuite de la libre circulation des personnes, donc sans son extension à la Roumanie et à la Bulgarie, et de soumettre ce texte également au référendum. Cette deuxième votation pourrait avoir lieu avant l'échéance du 31 mai 2009 dont il a été convenu avec l'UE.

L'UDC invite donc le Conseil à fixer la votation sur le référendum contre la libre circulation des personnes en novembre 2008 déjà et non pas, comme il l'a laissé entendre, en 2009. Le gouvernement a annoncé qu'il se déciderait avant la pause estivale. Il est grand temps d'agir!

Berne, 17 juin 2008

## **Libre circulation des personnes: non au «oui mais»**

17 juin 2008, Jean-Daniel Delley

### **L'USS a tort de laisser toute la place au seul «oui» patronal**

Les délégués de l'Union syndicale suisse ont décidé à l'unanimité de ne pas lancer le référendum contre la reconduction et l'extension de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne. Ils ont même admis l'impact positif de cet accord sur l'emploi.

Mais, contre toute logique, l'USS attendra la campagne référendaire pour fixer son mot d'ordre, espérant ainsi obtenir un renforcement des mesures d'accompagnement. Elle laisse le champ libre aux patrons, qui déjà partent en campagne. Même l'aile économique de l'UDC, emmenée par l'entrepreneur et conseiller national Peter Spühler, va s'engager pour la libre circulation, contre son parti si nécessaire. Les syndicats vont donc rester l'arme au pied, renonçant à mobiliser dès à présent leurs troupes avec leurs propres arguments, un engagement indispensable pour faire triompher le camp du oui.

Avant la votation populaire de 2000, l'USS avait déjà opté pour cette tactique risquée (DP 1385)<sup>1</sup>. Risquée car elle fait le jeu des isolationnistes qui se fichent de l'avenir du pays et de son économie, tout occupés à engranger les dividendes des peurs qu'ils ne cessent de stimuler dans l'opinion. Et contreproductive car elle ne peut qu'affaiblir les syndicats: à brandir une menace qu'ils ne peuvent sérieusement mettre à exécution, ils érodent leur crédibilité.

<http://www.domainepublic.ch/files/articles/html/9869.shtml>

---

<sup>1</sup> <http://www.domainepublic.ch/files/articles/html/2195.shtml>

## **La CEJ limite davantage la capacité des États membres à demander le respect du droit du travail national et des relations industrielles par les prestataires de services étrangers**

Bruxelles, 20/06/2008

**La Cour européenne de justice (CEJ) de Luxembourg a rendu aujourd'hui son jugement sur une affaire portée devant la Cour par la Commission européenne. La CEJ a soutenu la plainte de la Commission sur tous les points, considérant que la façon dont le Luxembourg a mis en œuvre la directive sur le détachement constitue un obstacle à la libre prestation de services transfrontaliers. La Confédération européenne des syndicats (CES) considère qu'il s'agit là d'un nouveau jugement considérablement problématique.**

Ce jugement fait suite à la série des cas Laval et Rüffert, et démontre que la CEJ et la Commission européenne tentent systématiquement de réduire la possibilité pour les États membres et les partenaires sociaux d'assurer le fonctionnement normal de leurs marchés du travail lorsque des prestataires de services étrangers détachent des travailleurs sur leur territoire. Il confirme l'interprétation étroite qu'avait donnée la CEJ de la directive sur le détachement dans les affaires précédentes, ne permettant que l'application d'un nombre limité de règles du pays hôte. Dans le cas présent, la CEJ ne reconnaît pas au Luxembourg son droit autonome de définir des dispositions de politiques nationales dont l'importance serait telle qu'elles devraient s'appliquer aux prestataires de services nationaux et étrangers sur un pied d'égalité, dans le but de contrer la concurrence déloyale sur les salaires et les conditions de travail des travailleurs par des prestataires de services transfrontaliers.

Le jugement de la CEJ pourrait tout à fait produire un impact, bien au-delà des frontières luxembourgeoises, dans la mesure où il met en cause la marge de manœuvre des États membres – agissant dans l'intérêt général – qui souhaitent garantir des salaires décents pour tous les travailleurs sur leur territoire, demander le respect des conventions collectives et élaborer des mécanismes efficaces de contrôle et de mise en œuvre des droits des travailleurs prévus dans la directive sur le détachement.

John Monks, Secrétaire général de la CES, a déclaré :

*“Il s'agit d'un nouveau jugement considérablement problématique de la CEJ, affirmant la primauté des libertés économiques sur les droits fondamentaux et le respect du droit du travail et des conventions collectives au niveau national. Il fait de la directive sur le détachement, conçue comme un instrument visant à protéger les travailleurs, les entreprises et les marchés du travail de toute concurrence déloyale en matière de salaires et de conditions de travail, un outil agressif promouvant le marché intérieur. Cela est inacceptable et doit être rectifié aussi rapidement que possible par les législateurs européens, notamment par une révision de la directive sur le détachement afin de clarifier et de sauvegarder son sens originel. Par ailleurs, la CES appelle instamment les institutions européennes à adopter un Protocole pour le progrès social lors de la prochaine révision du traité, confirmant que l'objectif premier de l'UE réside bien dans l'amélioration des conditions de vie et de travail de ses travailleurs et de ses citoyens, et non dans un nivellement par le bas. Suite au « non » irlandais au traité de Lisbonne, cela est plus crucial que jamais”.*

**La CES parle d'une seule voix au nom des intérêts communs des travailleurs au niveau européen. Fondée en 1973, elle représente aujourd'hui 82 organisations syndicales dans 36 pays européens ainsi que 12 fédérations sectorielles.**

Newsletter reçue par email, pour vous inscrire : <http://newsletter.etuc.org/?p=subscribe&id=2>

## **Christoph Blocher fait parler de lui à Bruxelles**

### **LIBRE CIRCULATION. L'ancien roi Siméon de Bulgarie tempère les craintes liées à l'extension de l'accord.**

Richard Werly, Bruxelles  
Vendredi 20 juin 2008

Le non irlandais au Traité de Lisbonne n'effarouche pas l'ancien roi Siméon de Bulgarie, qui négocia comme premier ministre, de 2001 à 2005, l'entrée de son pays dans l'UE au 1er janvier 2007.

«La libre circulation et l'élargissement ne font pas partie des inquiétudes des Irlandais, a-t-il expliqué au Temps, en marge d'une réunion des libéraux européens à Bruxelles. Les Suisses, eux aussi, auraient tort de dramatiser. Regardons les statistiques: l'immigration bulgare vers la Confédération est ridiculement basse. Alors que les investissements helvétiques en Bulgarie sont en hausse...».

Francophone, fin connaisseur de la Suisse - il s'est marié à Vevey en 1962 -, Siméon de Saxe-Cobourg fait confiance aux milieux d'affaires. «La libre circulation des personnes, des capitaux et des marchandises est l'idée centrale de l'Europe. Or à qui profite-t-elle sinon aux entreprises?».

#### **Le rappel des règles**

Le fait que Christoph Blocher ait fait volte-face, mercredi, en s'exprimant contre le référendum envisagé sur la reconduction et l'extension des accords bilatéraux à la Bulgarie et à la Roumanie, et en proposant de le boycotter s'il a lieu, ne le surprend donc pas: «Si l'on s'en tient aux faits, rien ne justifie d'appréhender cette votation, complète-t-il. Tout entrepreneur sait pourquoi la raison doit l'emporter.»

Le ton rassurant de l'ex-roi Siméon est entonné avec un peu plus de fermeté par l'une de ses proches: l'eurodéputée bulgare Bilyana Raeva, présidente de la délégation du Parlement européen pour les pays de l'EEE et la Suisse.

Pour Mme Raeva, qui se rendra en septembre à Berne pour une visite de travail, le fait de singulariser la Roumanie ou la Bulgarie ne tient pas car «toute discrimination entre les pays de l'Union européenne est irréaliste». «C'est le principe. Il s'appliquera», rappelle l'intéressée, ravie d'avoir reçu ces deux derniers jours à Strasbourg une délégation composée d'une dizaine de parlementaires helvétiques. Lesquels, bizarrement, se sont tenus à l'écart des médias suisses.

Bilyana Raeva assistera, le 25 juin à la Mission suisse auprès de l'UE à Bruxelles, à la signature de l'accord sur la contribution financière suisse (257 millions de francs) à l'intégration de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union européenne. Le comité mixte Suisse-UE sur la libre circulation se réunira ensuite le même jour.

## **Comment détacher du personnel en France ou en Suisse ? Un mode d'emploi sur le Web**

**FRONTIERE. Le Comité régional franco-genevois a ouvert une page sur son site qui répond aux questions sur les modalités d'envoi d'un collaborateur de l'autre côté de la frontière. Un outil pratique très utile pour les employeurs.**

Christian Lecomte  
Vendredi 20 juin 2008

Depuis l'entrée en vigueur, le 1er juin 2002, de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne, le bassin franco-valdo-genevois (770000 habitants) bénéficie d'une croissance économique soutenue. On estime ainsi que près de 100000 nouveaux emplois pourraient être créés ces prochaines années. Ils viendront s'ajouter aux 390000 postes existant aujourd'hui.

Dans ce contexte de marché ouvert, le recourt au détachement de travailleurs de part et d'autre de la frontière s'accroît. Mais pour les entreprises, l'envoi d'un collaborateur en France ou en Suisse demeure une opération complexe qui nécessite d'être parfaitement informé sur les différentes réglementations. Le Comité régional franco-genevois (CRFG) a donc eu l'idée de créer un mode d'emploi sous la forme d'un site internet intégré à sa plateforme <http://www.crfqinfo.org>.

Cet outil aborde les aspects légaux, administratifs ou fiscaux et fournit toutes les informations, ainsi que les contacts au sein des administrations de France et de Suisse. Il «donne les clés nécessaires à l'élaboration des dossiers et simplifie ainsi la tâche des entreprises dans leurs démarches d'obtention des autorisations», précise le site.

### **Simplifier l'information**

Ouverte depuis la mi-avril, la page est déjà très visitée. Précision utile: elle ne s'adresse qu'aux déplacements humains. Outils, machines et véhicules ne sont pas concernés. «Pour un Suisse, la réglementation française ressemble à du jargon et cela vaut dans l'autre sens, nous avons donc voulu simplifier l'information en allant vers l'essentiel», commente Anna-Karina Kolb, attachée aux Affaires européennes de l'Etat de Genève, qui est également le contact du CRFG côté suisse.

Quels personnels sont concernés? «Pour prendre un exemple, je citerai la technopole d'Archamps, en Haute-Savoie, aux portes de Genève, répond Anna-Karina Kolb. Des chercheurs de l'Université de Genève collaborent dans le cadre du futur BioPark qui étudie les maladies du vieillissement comme l'alzheimer. Ils y sont présents quelques heures par semaine, voire par mois. Devront-ils dépendre alors de la législation française? Voilà le type de questions qui se posent, auxquelles le site répond.»

La page propose cinq fenêtres consacrées aux autorisations (passage de frontière, séjour, travail), aux qualifications professionnelles, au droit du travail, aux assurances sociales et à la fiscalité. Chaque fenêtre présente les deux mouvements de la Suisse vers la France et de la France vers la Suisse.

On apprend ainsi qu'en cas de détachement de moins de 90 jours de salariés en Suisse, l'employeur n'a pour obligation que de l'annoncer sur le site internet de l'Office fédéral des migrations. Mais au-delà de cette période, le détachement doit faire l'objet d'une demande écrite d'autorisation auprès de l'Office cantonal de la population ou de l'autorité du marché du travail.

Pour la fiscalité, si un salarié détaché en France est résident en Suisse, il reste imposable en Suisse «si le détachement ne dépasse pas 183 jours sur l'année civile, si l'employeur n'est pas fiscalement résident de France et si la rémunération du salarié n'est ni payée ni déduite par un établissement stable ou une base fixe que l'employeur aurait en France.» Dans le cas où l'une des trois conditions n'est pas remplie, le travail effectué en France est imposable en France, à titre de revenu «de source française». Cela vaut dans l'autre sens.

«C'est très complexe, ces pages peuvent donc nous être très profitables», commente Vincent Muttel, le directeur d'Addex, un groupe pharmaceutique dont le siège est à Plan-les-Ouates, mais qui possède une filiale de l'autre côté de la frontière. «Quatre de nos collaborateurs sont détachés en France. Ils sont sous contrat suisse, mais sitôt qu'ils sont de l'autre côté, ils obéissent aux conventions collectives et au droit du travail français. Ce qui peut être très défavorable pour l'employeur suisse dans la mesure où, par exemple, les charges sociales y sont plus élevées que chez nous», témoigne Vincent Muttel.

Les rémunérations sont elles aussi soumises au lieu de détachement. Ce qui explique pourquoi les mouvements de la Suisse vers la France sont les moins nombreux. La dizaine de chômeurs suisses qui ont ainsi entamé une formation rémunérée sur le chantier de l'autoroute A41 Annecy-Genève n'a pas donné suite «parce que le chômage suisse paie plus que nos salaires de chantier», constate Xavier Rigo, directeur d'Adelac, le concessionnaire du futur tronçon.

La Maison de l'Economie Développement d'Annemasse (Haute-Savoie) qui fournit des services aux entreprises a salué la mise en ligne par le CRFG de ce mode d'emploi, «même si les gens viennent peu nous voir pour le détachement», observe Thibaut Michalet, un chargé de mission. «En fait, poursuit-il, dans un avenir proche, les personnels détachés pourraient être plus nombreux vers la France car on s'implante plus en France voisine faute de place à Genève.» Autre facteur: le travail au noir, une forme de détachement qui échappe aux statistiques et qui continue à être pratiquée, notamment sur les chantiers genevois, même si elle est aujourd'hui fortement combattue.

## **Réticences**

A la Fédération des entreprises romandes (FER), on insiste sur le fait que les entreprises suisses continuent à éprouver des réticences à franchir la frontière à cause d'une réglementation française réputée très tatillonne. «Les patrons parlent d'entraves, de petites misères qu'on leur fait, relève Stéphanie Ruegsegger, une responsable de la FER. Avec cette page qui va peut-être à l'encontre de certaines idées reçues, ils sauront vraiment à quoi s'en tenir.»

Selon Nicolas Rufener, secrétaire adjoint de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment, le secteur dont il a la charge est très demandeur en personnels détachés pour les gros travaux de peinture, bois et couverture. Des entreprises de France voisine, mais aussi de plus loin comme d'Italie se portent candidates pour sous-traiter des chantiers. «Elles viennent avec sous le bras une offre solide de prestation, mais aussi une main-d'œuvre très qualifiée», observe-t-il.

[www.crfginfo.org/modemploi](http://www.crfginfo.org/modemploi)